Séquence 8 : **La Ve République**

* Savoir qu’en 1958, la Ve République remplace la IVe en proie à de grandes difficultés.
* Connaître les principales caractéristiques de la constitution mise en place par le général de Gaulle : les pouvoirs du président de la République et ceux du gouvernement et du parlement.

# = visionnage c’est pas sorcier <https://www.youtube.com/watch?v=uOd-c8Z9RPQ>

# + questions à partir d’un schéma

* Connaître les présidents de la Ve République. **(= manuel)**

Repères : 1958 - Charles de Gaulle et la fondation de la Ve République.

Vocabulaire : suffrage universel, majorité, assemblée nationale, sénat, parlement, président de la République, premier ministre, gouvernement.

Trace écrite issue de <https://www.edumoov.com/> (un peu adaptée)

**La 5ème république**

En 1958, le général Charles de Gaulle fait voter une nouvelle constitution qui crée la 5ème république.Cette constitution crée une république démocratique qui donne le pouvoir au peuple. En effet, depuis 1945, les femmes ont le droit de vote.

Le pouvoir de l’Etat est partagé entre **le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif**

* le pouvoir législatif : il vote la loi.
* le pouvoir exécutif : il exécute la loi.
* Le pouvoir législatif

Il appartient au parlement, qui est composé de l’Assemblée Nationale et du Sénat.

L’assemblée nationale : les députés sont élus au suffrage universel.

Le sénat : les sénateurs sont élus par les maires etc…

* Le pouvoir exécutif

Il appartient au président de la république et au gouvernement.

Le gouvernement : le 1er ministre et les ministres exécutent les lois.

Le président de la république : élu pour 5 ans directement par les citoyens français, il est le chef des armées et fait exécuter la loi. Il a le pouvoir de dissoudre l’assemblée nationale.